



TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
-Communauté d'agglomération-

CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE
(art. 28 du CMP)

Organisme : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)
BP 49
97822 LE PORT CEDEX – REUNION
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

Objet du marché : fourniture d'un scanner de production A4/A3.

Numéro de marché : 10-16-PA-DI

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre au plus tard **le Vendredi 12 Février 2010 à 12h00 locale**, soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax au 026 32 22 22.

Date de mise en ligne : Jeudi 04 Février 2010

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

Madame, Monsieur,

Pouvez-vous me faire parvenir votre meilleure offre pour la fourniture d'un scanner de production A4/A3.

Type	Scanner de production GED
Vitesse de numérisation	90 ppm en N&B et 50 ppm en couleur
Qualité d'image	600 ppp
Détection	Détection de double – de documents agrafés – Mode RECTO VERSO
Chargeur	Capacité 500 feuilles A4
Format de sortie	TIFF, PDF, BMP
Interface	SCSI + USB
Autre	Page vierge ignorée – effacement bords noirs – documents perforés acceptés –numérisation vers Email – pré-numérisation
Garantie	3 ans pièces et main d'œuvre sur site
Divers	Fourniture de la carte SCSI – documentation en français

Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :

1. Prix : 70%
2. Délai de livraison : 30%

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard le **12 février 2010 à 12h00 locale**.

Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés, soit envoyée par fax au 026 32 22 22.

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

OFFRE

Nom et prénom du signataire :

Adresse de la société :
.....

Objet : Devis pour l'achat d'un scanner de production A4/A3

Réf marché : **10-16-PA-DI**

Nomenclature TCO : 36.05

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement sur présentation de facture à l'issue de la livraison et vérification du bon fonctionnement du scanner
- ✓ Délai global de paiement : 35 jours à compter la réception des factures

Caractéristiques techniques demandées :

Type	Scanner de production GED
Quantité	1
Vitesse de numérisation	90 ppm en N&B et 50 ppm en couleur
Qualité d'image	600 ppp
Détection	Détection de double – de documents agrafés – Mode RECTO VERSO
Chargeur	Capacité 500 feuilles A4
Format de sortie	TIFF, PDF, BMP
Interface	SCSI + USB
Autre	Page vierge ignorée – effacement bords noirs – documents perforés acceptés –numérisation vers Email – pré-numérisation
Garantie	3 ans pièces et main d'œuvre sur site
Divers	Fourniture de la carte SCSI – documentation en français

Documents constitutifs du marché :

- ✓ Offre
- ✓ CCAG applicables aux marchés publics de techniques de l'information et de la communication applicable au moment du dépôt des offres

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées :

Montant hors TVA (livraison comprise)

Taux de la TVA

Montant TTC

Montant (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....

Délai de livraison :

A, le

Le candidat:

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP :

ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.